

**SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT
DES LANDES D'ARMAGNAC**



N° 8

Objet : Participations statutaires au titre de l'exercice 2024

Le 04 mars 2024,

Le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni au Conseil départemental, Salle de 1^{ère} Commission à Mont-de-Marsan, sous la présidence de M. Dominique COUTIERE, Président du Syndicat Mixte.

Assistaient à cette réunion :

Pour le Département des Landes :

- . M. Dominique COUTIERE
- . Mme Agathe BOURRETERE
- . M. Cyril GAYSSOT
- . Mme Magali VALIORGUE
- . M. Damien DELAVOIE

Pour la Communauté de communes des Landes d'Armagnac :

- . M. Stéphane BARLAUD
- . M. François HUBERT
- . M. Nicolas LAFON

Pour la Communauté de communes du Pays de Villeneuve en Armagnac Landais :

- . M. Jean-Yves ARRESTAT
- . M. Patrick ROUSSARIE

Etaient excusés :

- . M. Xavier FORTINON
- . Mme Patricia BEAUMONT
- . M. Frédéric DUTIN
- . M. Olivier MARTINEZ
- . M. Boris VALLAUD
- . M. Philippe LATRY

Etaient également présents :

- . Mme Cécile JULIARD, Directrice adjointe en charge du développement à la Communauté de communes des Landes d'Armagnac
- . Pour la SATEL : M. Frédéric DASSIE, Directeur, M. Xavier VILAMITJANA, Responsable du Service Aménagement et Mme Marie DUFOURCQ, Chargée d'opérations – Service Aménagement
- . Mme Isabelle COLOMB, Payeuse départementale
- . Pour le Conseil départemental :
 - . Mme Isabel MORENO, Directrice Générale Adjointe en charge de l'Attractivité
 - . M. Nicolas BRUNIER, Mme Stéphanie LASSIS et Mme Cécile DUPOUY, Pôle « Syndicats Mixtes »

.../...



Le Comité Syndical,

VU les statuts en vigueur du Syndicat Mixte,

VU la délibération du Comité Syndical de ce jour adoptant le budget primitif de l'exercice 2024,

VU le rapport du Président,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents ou dûment représentés,

DECIDE

- de fixer à 198 500,00 € les participations statutaires des membres du Syndicat Mixte au titre de l'exercice 2024 comme suit :
 - 138 950,00 € pour le Département des Landes (70 %),
 - 39 700,00 € pour la Communauté de communes des Landes d'Armagnac (20 %),
 - 19 850,00 € pour la Communauté de communes du Pays de Villeneuve en Armagnac landais (10%)
- et de procéder au recouvrement des participations statutaires en fonction des dépenses effectivement engagées par le Syndicat en cours d'exercice.

Le Président du Syndicat Mixte,

Dominique COUTIERE